

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

2007

1785W 36 - 40

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1785W 36 - 40
Intitulé	Tribunal d'instance de Rocroi
Dates extrêmes globales	2007
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	5 articles, 5 boîtes, 0.5 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur	France. Tribunal d'instance (Rocroi, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Dans le cadre de la réforme de la justice de 1958, les justices de paix (une par canton) sont supprimées. Une petite partie d'entre elles sont remplacées par des tribunaux d'instance (ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire).</p> <p>La réforme de carte judiciaire décidée en 2007 par le Ministre de la Justice, Rachida Dati, aboutit à la suppression de 178 tribunaux d'instance et juridictions de proximité. Dans les Ardennes, cela conduit à la suppression des tribunaux d'instance de Rethel, Rocroi, Fumay et Vouziers.</p> <p>Le 1er juillet 2017 entrent en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21e siècle qui transfèrent les audiences du tribunal de police, relevant jusqu'alors des tribunaux d'instance, aux tribunaux de grande instance.</p>
Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage du tribunal d'instance de Charleville-Mézières au n° 12 rue Madame de Sévigné.
Modalités et date d'entrée	Versement du 29 août 2018.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Tribunal d'instance de Rocroi : dossiers de tutelles majeurs (2007) [les dates extrêmes indiquées sont les dates de fin de gestion du dossier et non les dates des pièces contenues dans le dossier].
-------------------------	---

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

Tris, éliminations réalisées	Le service versant a effectué le tri selon la circulaire SJ. 03-13 du 10 septembre 2003 relative aux archives des juridictions de l'ordre judiciaire et l'instruction DAF/DPACI/RES/2008/011 du 6 octobre 2008 la modifiant.
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par ordre alphabétique des noms de famille.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8). Les minutes et les affaires portées devant les juridictions sont incommunicables pendant 75 ans.
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par le règlement de réutilisation des données publiques voté par le Conseil départemental des Ardennes.
Langue et écriture des documents	Français.
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes (archives.cd08.fr).
Bibliographie	CHAUVAUD (Frédéric), PETIT (Jacques-Guy), YVOREL (Jean-Jacques), Histoire de la justice de la Révolution à nos jours, Ed. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2007, 248 p. [INOCTAVO/GEN 576].

FARCY (Jean-Claude), L'Histoire de la justice française de la Révolution à nos jours : trois décennies de recherche, Éd. Presses universitaires de France, 2001, 494 p. [INOCTAVO/GEN 244].

FARCY (Jean-Claude), Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958), Éd. CNRS, 1992, 1174 p. [AC/C 328].

GARNOT (Benoît), Justice et société en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, 2000, 249 p. [INOCTAVO/GEN 212].

GARNOT (Benoît), Questions de justice, 1667-1789, 2006, 159 p. [INOCTAVO/GEN 479].

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Vincent FAY
Règles ou conventions	Norme générale-internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	6 novembre 2018

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI

1785W 36 - 40	Dossiers de tutelles majeurs [classement par ordre alphabétique des noms de famille ; les dates extrêmes indiquées sont les dates de fin de gestion du dossier et non les dates des pièces contenues dans le dossier].	2007
1785W 36	A-D.	2007
1785W 37	F.	2007
1785W 38	H-MA.	2007
1785W 39	ME-PE.	2007
1785W 40	PI-SA.	2007